



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le 6 juin 2015 à l'Hôtel Best Western à Drummondville

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du droit de vote
3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Constatation de la régularité de la convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption et suivi des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2014 et de l'assemblée générale spéciale du 21 mai 2015
7. Dépôt des rapports
 - 7.1. Rapport du président
 - 7.2. Rapport du Comité de discipline
 - 7.3. Rapport du Comité de régie des compétitions
 - 7.4. Rapport du Comité des officiels
 - 7.5. Rapport du Comité de classement
 - 7.6. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)
 - 7.7. Rapport de l'entraîneur-gérant de l'Équipe du Québec
 - 7.8. Rapport annuel du trésorier et présentation des états financiers non audités au 31 mars 2015
8. Nomination d'un expert-comptable
9. Modifications aux règlements généraux
10. Plan d'orientation stratégique – réalisations ans 1 et 2 – cibles an 3
11. Élection d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection
12. Élection au Conseil d'administration
 - ✓ Président (mandat de deux ans)
 - ✓ Secrétaire (mandat de deux ans)
 - ✓ Administrateur (mandat de deux ans)
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

Les membres actifs suivants étaient présents :

Abitibi-Témiscamingue	Michel Bélanger, délégué
Côte-Nord	Marc Servant, président
Laval	Étienne St-Yves, délégué
Montréal	Mario Harbec, président
Outaouais	André St-Jacques, président
Québec / Chaudière-Appalaches	Sarah Langlais-Lapierre, présidente
Saguenay-Lac-St-Jean	Fabien Maltais, délégué
Sud ouest	Serge Salvaille, président

Les membres actifs suivants n'étaient pas représentés :

Centre du Québec
Est du Québec
Lac St-Louis

Étaient présents d'office :

Pierre Beaulieu	Badminton Québec, administrateur
Bruno Bélisle	Badminton Québec, gouverneur
Gaston Girard	Badminton Québec, gouverneur
Piéric Langlais-Gagné	Badminton Québec, trésorier
Claude Tessier	Badminton Québec, président

Étaient invités :

Mariette Bergeron	Badminton Laurentides
Jessy Bérubé-Sodhi	ARB Outaouais
Philippe Bourret	Club Excellence Yonex
Étienne Couture	Club Rouge et Or
Henri Lévesque	Lac St-Louis
Guy Tétréault	
Amélie Vézina	Badminton Laurentides
Caroline Vézina	Club Excellence Yonex / Badminton Laurentides
Denis Vézina	Badminton Laurentides
Isabelle Vézina	Club Excellence Yonex / Badminton Laurentides

Permanents de Badminton Québec :

Chantal Brouillard	directrice générale
Éric Dufour	directeur des programmes / entraîneur-gérant de l'Équipe du Québec
Christian Guibourt	directeur technique
Alexandre Grosleau	coordonnateur

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Claude Tessier, président de Badminton Québec, déclare la réunion ouverte à 8h30.

2. Vérification du droit de vote

Monsieur Tessier effectue la vérification du droit de vote. Trois associations régionales affiliées ne sont pas représentées : Centre du Québec, Est du Québec et Lac St-Louis.

3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

**RÉSOLUTION
AGA-15-394**

Monsieur Fabien Maltais, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose que monsieur Claude Tessier soit nommé président d'assemblée.

UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
AGA-15-395**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Fabien Maltais, propose que monsieur Mario Harbec soit nommé secrétaire d'assemblée.

UNANIMITÉ

4. Constatation de la régularité de la convocation

Toutes les associations régionales affiliées ont été convoquées à l'assemblée générale annuelle dans les délais prescrits par les Règlements généraux de Badminton Québec.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
AGA-15-396**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Fabien Maltais, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

6. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2014 et de l'assemblée générale spéciale du 21 mai 2015

**RÉSOLUTION
AGA-15-397**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur André St-Jacques, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2014.

UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
AGA-15-398**

Monsieur Étienne St-Yves, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 21 mai 2015.

UNANIMITÉ

7. Dépôt des rapports

7.1. Rapport du président

Monsieur Claude Tessier demande aux personnes présentes de prendre connaissance de son rapport. Messieurs Salvaille et Vézina soulèvent des questions au sujet de la participation aux réseaux de compétitions et aimeraient obtenir des statistiques additionnelles. Monsieur Tessier indique que certains de ces sujets seront abordés à la réunion du Comité de régie des compétitions qui suit l'assemblée générale annuelle.

Monsieur Vézina suggère de tenir un tournoi en août afin de permettre aux joueurs de lancer leur saison et questionne la pertinence d'accorder le championnat au même comité organisateur pour deux années consécutives. Les participants échangent sur ces sujets.

En complément au rapport du président, madame Chantal Brouillard et monsieur Christian Guibourt présente le rapport d'activités de la saison 2014-2015 de Badminton Québec.

7.2. Rapport du Comité de discipline

Monsieur Tessier mentionne que le Comité de discipline n'a pas traité de dossiers au cours de la dernière année.

Monsieur Vézina indique que Badminton Laurentides a déposé une plainte et que les athlètes concernés n'ont pas été informés des résultats de celle-ci. Il s'enquiert de la procédure. Monsieur Tessier répond que dans ce cas, il y a eu une intervention auprès des officiels.

Monsieur Vézina déplore qu'il n'y ait pas un arbitre par gymnase. Monsieur Tessier mentionne que le comité organisateur a la responsabilité d'engager les officiels en considérant notamment les sites de compétitions utilisés.

7.3. Rapport du Comité de régie des compétitions

Monsieur Christian Guibourt, directeur technique de Badminton Québec, présente le rapport. Il rappelle que la présence d'un représentant de l'association des joueurs serait un apport apprécié.

7.4. Rapport du Comité des officiels

Monsieur Christian Guibourt rend compte des activités du Comité.

7.5. Rapport du Comité de classement

Monsieur Tessier indique que le Comité n'a pas siégé cette saison.

7.6. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)

Les représentants des associations régionales ont discuté de leurs activités lors de la Commission des présidents. Ils commentent brièvement leurs rapports respectifs.

Monsieur Vézina mentionne que les rapports n'étant plus présentés exhaustivement à l'assemblée générale, ils devraient être diffusés plus rapidement afin de permettre aux autres participants à l'assemblée générale de préparer leurs questions.

7.7. Rapport de l'entraîneur-gérant de l'Équipe du Québec

Monsieur Éric Dufour, entraîneur-gérant de l'Équipe du Québec, présente son rapport.

Monsieur Vézina déplore que madame Caroline Vézina, ancienne capitaine de l'Équipe, n'ait pas été incluse dans le comité consultatif relatif à la modification du mode de fonctionnement de l'Équipe du Québec.

Monsieur Tétreault soulève la situation d'un membre de l'Équipe du Québec qui ne participe pas aux compétitions québécoises et canadiennes. Madame Brouillard indique que ce joueur répondait aux critères établis et qu'il n'est pas le premier dans cette situation. Il est indiqué que ce joueur ne sera plus membre de l'Équipe pour la prochaine saison.

Monsieur Vézina demande à quel moment les membres de l'édition 2015-2016 de l'Équipe du Québec seront connus. Monsieur Dufour répond que les joueurs invités n'ont pas tous fournis leur réponse et que certains postes n'ont pas encore été comblés; la composition de l'Équipe sera diffusée lorsque le processus sera terminé. Monsieur Vézina s'inquiète d'une rumeur voulant que les joueurs choisis soient jeunes et ne seront pas en mesure

de participer aux tournois internationaux. Monsieur Dufour précise que l'objectif de l'Équipe du Québec est de permettre à des joueurs québécois d'accéder à l'Équipe canadienne et que si un joueur n'a pas atteint un certain niveau assez jeune, la probabilité d'atteindre cet objectif diminue considérablement. En réponse à une question de monsieur Vézina, monsieur Dufour indique qu'une baisse des performances de l'Équipe du Québec pourrait entraîner une diminution des subventions gouvernementales. Monsieur Vézina souligne qu'un joueur qui n'est pas membre de l'Équipe du Québec n'a pas droit aux crédits d'impôts.

7.8. Rapport annuel du trésorier et présentation des états financiers non audités au 31 mars 2015

Monsieur Piéric Langlais-Gagné, trésorier, présente les états financiers non audités de la saison 2014-2015.

Monsieur Salvaille questionne les montants qui ont été retirés des comptes à recevoir et de l'appariement conséquent du programme Placements Sports pour la saison 2013-2014. Monsieur Langlais-Gagné répète les explications fournies à l'assemblée générale l'an dernier.

Monsieur Gagné-Langlais répond à certaines questions reçues de monsieur Vézina par courriel.

8. Nomination d'un expert comptable

Monsieur Tessier indique que le Conseil d'administration de Badminton Québec, par sa résolution 1516 du 28 mai 2015, recommande l'embauche de la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin inc. à titre d'expert comptable.

**RÉSOLUTION
AGA-15-399**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Étienne St-Yves, propose que la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin inc. soit engagée à titre d'expert comptable pour la production du rapport de mission d'examen de la saison 2015-2016.

UNANIMITÉ

9. Modifications aux règlements généraux

Monsieur Tessier mentionne que les règlements généraux ont été modifiés lors de l'assemblée générale spéciale du 21 mai 2015 et qu'aucune autre modification n'a été apportée par le Conseil d'administration par la suite.

10. Plan d'orientation stratégique – réalisations ans 1 et 2 – cibles an 3

Madame Chantal Brouillard, directrice générale, invite les participants à prendre connaissance des activités inscrites au plan d'orientation stratégique.

Monsieur Vézina suggère, à la section « Gouvernance », de réviser les mandats et responsabilités des différents comités au cours de la prochaine saison au lieu d'attendre l'an 4. À cette fin, il propose de reporter la révision des règlements généraux. Madame Brouillard souligne que les nombreux échanges tenus au sujet des règlements généraux au cours des dernières semaines laissent voir l'importance de les réviser. Les représentants des associations régionales affiliées ne suggèrent pas de modifications aux priorités du plan stratégique.

11. Élection d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection

Monsieur Tessier mentionne qu'en vertu de l'article 13 des règlements généraux, les représentants des membres ayant droit de vote doivent désigner un président d'élection parmi les membres du Conseil d'administration dont le mandat n'est pas expiré soit messieurs Bruno Bélisle, Gaston Girard et Piéric Langlais-Gagné.

Une seule candidature est proposée.

**RÉSOLUTION
AGA-15-400**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur André St-Jacques, propose que monsieur Bruno Bélisle soit désigné président d'élection.

UNANIMITÉ

Monsieur Tessier indique qu'un secrétaire d'élection doit également être désigné.

Une seule candidature est proposée.

**RÉSOLUTION
AGA-15-401**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Étienne St-Yves, propose que monsieur Piéric Langlais-Gagné soit désigné secrétaire d'élection.

UNANIMITÉ

Monsieur Tessier remet le contrôle de l'assemblée au président d'élection, monsieur Bruno Bélisle.

12. Élection au Conseil d'administration

Monsieur Bélisle fait lecture de l'article 11 des règlements généraux relatif aux droits de vote. Il identifie les huit délégués représentant les membres ayant droit de vote.

Monsieur Bélisle rappelle que si le tiers des membres ayant droit de vote le désirent, les élections doivent être tenues par scrutin secret. Monsieur Salvaille mentionne que le code Morin devrait s'appliquer et qu'en conséquence, la demande d'une seule personne suffit à la tenue d'un scrutin secret. Monsieur Bélisle rappelle que la règle du tiers est celle stipulée à l'article 13 des règlements généraux. Les huit membres ayant droit de vote demandent le scrutin secret.

Monsieur Bélisle précise qu'à titre de président d'élection, en vertu de l'article 13, il a droit à un vote prépondérant en cas d'égalité. Puisqu'il y a scrutin secret, monsieur Bélisle désigne messieurs Gaston Girard et Christian Guibourt à titre de scrutateurs.

Monsieur Bélisle informe les membres que les postes de président, de secrétaire ainsi qu'un poste d'administrateur sont à combler pour des mandats de deux ans. Badminton Québec a publié la liste des postes en élection au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, tel que stipulé par ses règlements généraux.

a) Président (mandat de deux ans)

Monsieur Bélisle énonce les candidatures reçues dans les délais prescrits : messieurs Philippe Bourret, Étienne Couture, Claude Tessier et Denis Vézina.

L'ordre dans lequel les candidats prendront la parole est déterminé par un tirage au sort : premier, monsieur Denis Vézina, suivi par messieurs Claude Tessier, Philippe Bourret et Étienne Couture.

Chacun des candidats s'adresse à l'assemblée pendant cinq minutes. Monsieur Vézina annonce qu'il retire sa candidature.

Monsieur Bélisle demande aux délégués ayant droit de vote de procéder au vote au poste de président.

Monsieur Bélisle indique que les candidats défaits pourront le rencontrer privément s'ils désirent examiner les bulletins de vote.

Après dépouillement des votes, monsieur Bélisle annonce que messieurs Étienne Couture et Claude Tessier ont obtenu trois votes chacun. Monsieur Bélisle annonce qu'à titre de président d'élection, il accorde son vote prépondérant à monsieur Claude Tessier, selon une pratique répandue voulant que si le candidat sortant n'est pas battu, il est maintenu.

Monsieur Claude Tessier est élu président de Badminton Québec pour un mandat de deux ans.

- b) Secrétaire (mandat de deux ans)
La seule candidature reçue est celle de monsieur Mario Harbec. Monsieur Belisle le déclare élu par acclamation.
- c) Administrateur (mandat de deux ans)
La seule candidature reçue est celle de monsieur Pierre Beaulieu. Monsieur Belisle le déclare élu par acclamation.

Monsieur Belisle remet le contrôle de l'assemblée à monsieur Tessier.

13. Varia

Monsieur Tessier demande aux participants s'ils désirent traiter certains sujets.

- a) Monsieur Vézina suggère que la fédération recommence à publier la revue *Entrefilet* en format papier car elle donnait une bonne visibilité au badminton dans les écoles.
- b) Monsieur Salvaille indique que monsieur Bélisle aurait dû annoncer, avant le scrutin, comment il entendait exercer le vote prépondérant du président d'élection. Il ajoute que puisque monsieur Bélisle avait un parti-pris, il aurait dû se désister du poste de président d'élection. Ces énoncés sont contestés.

Monsieur Bourret mentionne qu'il accepte le résultat mais qu'il s'inquiète de l'avenir de notre sport : seulement huit des 19 régions sont représentées à l'assemblée générale, il y a peu de remises en question de certaines activités, il y a eu seulement deux athlètes du Québec membres de l'équipe

canadienne au cours des 20-25 dernières années et ce n'est qu'aujourd'hui que le fonctionnement de l'Équipe du Québec est modifié. Monsieur Bourret indique qu'il est prêt à contribuer à l'évolution de la situation.

Monsieur Salvaille considère que le mode d'élection est problématique car les candidats au poste de président ne peuvent, en cas de défaite, se présenter à un autre poste en élection. Des ressources intéressantes sont ainsi perdues. Monsieur Tessier rappelle qu'au cours des quatre ou cinq dernières années, sur une possibilité de cinq postes élus, deux nouvelles personnes ont joint le Conseil d'administration, auxquelles s'ajoute la venue de deux nouveaux gouverneurs nommés par les membres du Conseil d'administration.

14. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
AGA-15-402**

Monsieur André St-Jacques, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose la levée de l'assemblée à 11h35.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016 sur proposition de Monsieur Étienne St-Yves, appuyé par Madame Sarah Langlais-Lapierre, et adoptée à l'unanimité.

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président